

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SETIF
DAIRA D' AIN AZEL
COMMUNE DE BEIDA BORDJ
MATRICULE FISCAL N° :095719299207708

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 56 du la loi N°: 23/12 de la 05/08/2023 déterminant aux règles générales relative des marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°: 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N° : 01/2026, publié d'avis d'attribution provisoire aux quotidiens : *el mostakebal el maghribi* Le 02/02/2026 et * L'Est Republicain* le 04/02/2026 et journal électronique* elmoudjaz* Le 04/02/2026. Et *Casbah Tribune* Le 04/02/2026 Relatif

- lot N°01 : Aménagement urbain du quartier 100 logement Beida bordj centre .
- lot N°02 : Aménagement urbain du quartier Belkhiri Taieb Beida bordj centre T3 .
- lot N°03 : Aménagement urbain du village de Mohamed Boudiaf côté nord T1.

Et sur la base du procès-verbal d'une réunion corrective du comité pour ouvrir les enveloppes et évaluer les offres tenue le 02/03/2026, le marché est attribué provisoirement à Les entreprises suivant:

N°	Entreprise	Lot N°	Montant en TTC /DA	Délai de réalisation	Note offre technique	Matricule fiscal	Observation
01	ENTR TRAVAUX PUBLICET HYD * BENSEGHIR NOUREDINE*	Lot N°01	16.282.770,00DA	04 mois	54 point	16405510079619300000	Moins Disant – Qualifier
02	SARL LAMBAREK TRAVAUX DE CONSTRUCTION ROUTES ET HYDRAULIQUES	Lot N°02	7.901.600,00DA	03 mois	64 point	001219008994686	Moins Disant - Qualifier
03	ENTR TRAV BAT A SES DIFFERENTS ETAPES * LALOU ISELAM*	Lot N°03	8.913.100,00DA	03 mois	55 point	19919010122916600000	Moins Disant - Qualifier

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés, dans les (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux, ceci en application de l'article 56 du la loi N°: 23/12 de la 05/08/2023 déterminant aux règles générales relative des marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°: 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le soumissionnaire intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se rapprocher du service technique de la commune de BEIDA BORDJ au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution.

Le Président de l'APC